



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022- 013

Séance du 2 février 2022

**ETUDE POUR UNE MUTUALISATION, UNE HARMONISATION
GEOGRAPHIQUE DU SERVICE DES DECHETS**

L'an deux mille vingt deux, le 2 février à 19 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 28 janvier 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Denis PRIOURET, Céline COLLET-DUFAYS, Jean-Luc LEGER ; Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX, Alex SAINTRAPT., Alain DETOLLE.

PRÉSENTATION DU DOSSIER :

M. Laurent MERCIER-BERVIALLE, directeur du service technique indique qu'il y a eu plusieurs réunions en 2021, entre cinq collectivités (Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, SIVOM d'Auzances-Bellegarde, SICTOM de Chénérailles, Communauté de Communes Creuse Grand Sud, et Communauté de Communes Creuse Sud-ouest), pour discuter sur l'avenir de la gestion des déchets.

Ces collectivités sont invitées à intégrer une étude mutualisée. (Financée en partie par l'ADEME).

Cette étude porterait sur :

- Une mutualisation, une harmonisation géographique du service des déchets
- Optimisation du service, harmonisation de la TEOM ;
- Réflexion sur un quai de transfert, une déchetterie ;
- Mise en place d'une tarification incitative.

Cette étude nécessite la formation d'un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le coût de l'étude est estimé à 40 00 euros financé à 70 % par l'ADEME et 10 % par la Région Nouvelle Aquitaine. Soit un reste à charge d'environ 2000 euros.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de l'étude « pour une mutualisation, une harmonisation géographique du service des déchets » ;
- D'approuver la mise en place de l'étude

Ainsi fait et délibéré le 2 février 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 04 MARS 2022
PUBLIEE le

**La Présidente,
Valérie BERTIN**

